

Paris, le 16 Avril 2026

**Objet : CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE 2026**

Cher(e)s Adhérent(e)s, Cher(e)s Ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous inviter à  
**l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'Épilepsie-France**

qui se tiendra **samedi 13 juin de 9h30 à 12h30**  
à la **Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**  
(salle Vaugirard-Saint Lambert)  
**31 rue Péclet – 75015 Paris**

et sera suivie d'un **après-midi dédié aux 20 ans d'Épilepsie-France, de 14h30 à 17h.**



Notre **rapport annuel d'activités 2025** y sera présenté, ainsi que le **bilan financier**, pour lesquels il vous sera demandé de vous prononcer par un vote. Nous aurons également à **élire ou ré-élire les membres du conseil d'administration.**

**Pour participer à l'Assemblée Générale et aux différents votes**, notez que vous devrez être à jour de votre cotisation annuelle au 13/06/2026. Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, nous vous invitons à le faire sans tarder. Si vous souhaitez connaître la date de validité de votre adhésion, vous pouvez contacter le siège d'Épilepsie-France (tél : 09 56 41 61 21 [siege@epilepsie-france.com](mailto:siege@epilepsie-france.com))

**Siège social**

13, rue Frémicourt,  
75015 Paris

Tél./fax : + 33 (0)9 56 41 61 21  
N° SIRET : 394 365 993 00077

[www.epilepsie-france.com](http://www.epilepsie-france.com)

 [siege@epilepsie-france.com](mailto:siege@epilepsie-france.com)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 4 novembre 2004, publication aux J.O. du 11 décembre 2004, page 5571, sous le n° 1483, et du 21 janvier 2006, p.346, sous le n° 1480.

Association Reconnue d'Utilité Publique, publication au J.O du 30/07/2014 page 12533, texte n° 33, NOR INTD1309673D

Agrément national des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique : N°N2022RN0074. Arrêté du 21/10/2022 parution au JO du 27 Octobre 2022 texte n°30

**Vous trouverez en pièces-jointes :**

- . **L'ordre du jour**
- . **Les documents à nous retourner :**
  - **Bulletin-réponse de participation à l'AG 2026 et formulaire de Pouvoir** (pour le cas où vous ne pourriez être présent et souhaiteriez donner procuration à un(e) autre adhérent(e)
  - **Formulaire de candidature** (pour le cas où vous souhaitez postuler à un poste d'administrateur vacant ou à renouveler)
- . **Les modalités d'accès à la Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement**

**Pour le déjeuner** : une participation aux frais de **18 € / personne** est requise.

Vous trouverez dans le Bulletin-réponse un lien HelloAsso pour effectuer le règlement en ligne. Ce règlement peut également être fait par chèque renvoyé à Épilepsie-France par courrier postal en même temps que le Bulletin-réponse.

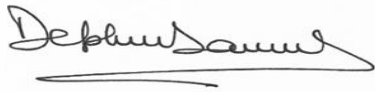
La journée s'achèvera à 17h.

Nous vous espérons nombreux(ses) à ce rendez-vous annuel et vous remercions par avance pour votre présence à cette journée, qui nous donnera l'occasion de nous retrouver agréablement et de fêter le **20<sup>ème</sup> anniversaire d'Épilepsie-France**.

Dans l'attente du plaisir de vous y accueillir, je vous prie de croire, Chers Adhérent(e)s, Cher(e)s Ami(e)s, en l'expression de mes salutations les plus sincères et dévouées.

*Solidaires et unis face aux épilepsies*  
***La vie d'abord !***

**Delphine Dannecker**  
Présidente d'Épilepsie-France



Siège social, Épilepsie France, 13 rue Frémicourt, F-75015 Paris - Tél. : ++ 33 (0)9 56 41 61 21 - N° SIRET : 394 365 993 00077

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 4 novembre 2004, publication aux J.O. du 11 décembre 2004, p. 5571, sous le n° 1483 et du 21 janvier 2006, p. 346, sous le n° 1480.

Résulte de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, des associations ARPEIJE (Association pour la Recherche Pour l'Éducation et l'Insertion des Jeunes Épileptiques) et B.F.E. (Bureau Français de l'Épilepsie).

Association Reconnue d'Utilité Publique, publication au J.O du 30/07/2014 page 12533, texte n° 33, NOR INTD1309673D

Agrément national des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique : N°N2022RN0074.  
Arrêté du 21/10/2022 parution au JO du 27 Octobre 2022 texte n°30.